

Quels professionnels pour vous accompagner ?

Les équipes des PAT sont à votre disposition. Vous y trouverez :

- Des assistants administratifs
- Des travailleurs sociaux
- Des médecins
- Des personnels enseignants de l'Éducation Nationale
- Des ergothérapeutes
- Des infirmières
- Des psychologues

Les aidants familiaux sont des membres de l'entourage (parents, enfants, fratries) qui accompagnent les personnes dépendantes, âgées et/ou en situation de handicap. Ils peuvent être dédommagés de leur implication au quotidien et soutenus par les professionnels mentionnés ci-dessus. Les PAT peuvent orienter les aidants vers des solutions de répit.

Renseignez-vous auprès de votre PAT

POUR CONNAÎTRE VOTRE PÔLE AUTONOMIE TERRITORIAL

yvelines.fr/pat

INFORMATIONS

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur yvelines.fr/autonomie et sur [78-92.fr](tel:78-92)

POUR TOUTES VOS DÉMARCHES

mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78

CONTACT

Courriel : autonomie78@yvelines.fr - Tél . : 0 801 801 100

Pour tous vos courriers handicap : MDPH 78 - TSA 60100 - 78539 BUC Cedex

Pour tous vos courriers personnes âgées :

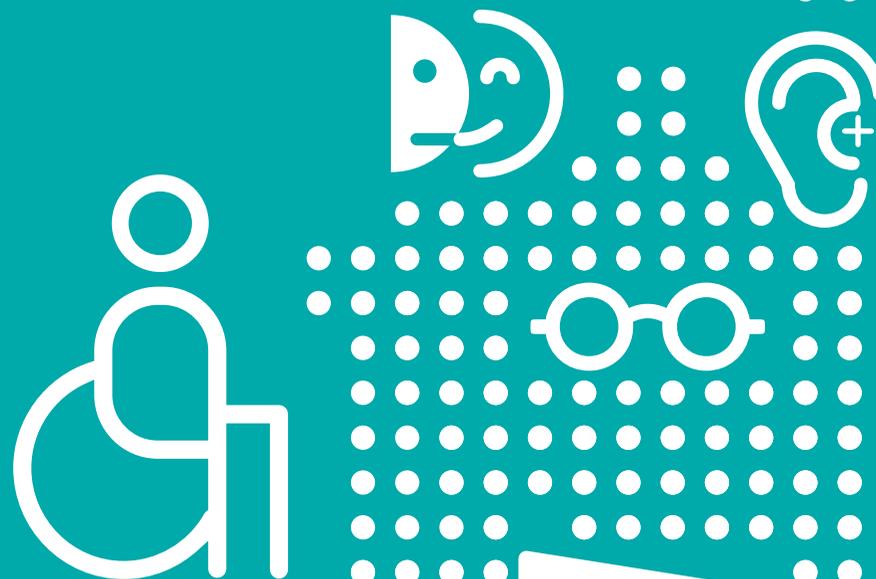
Conseil départemental des Yvelines

Direction gestion et contrôle des dispositifs/pôle gestion et contrôle des aides
2 place André Mignot - 78012 VERSAILLES Cedex



Yvelines
Le Département

Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



Yvelines
Le Département

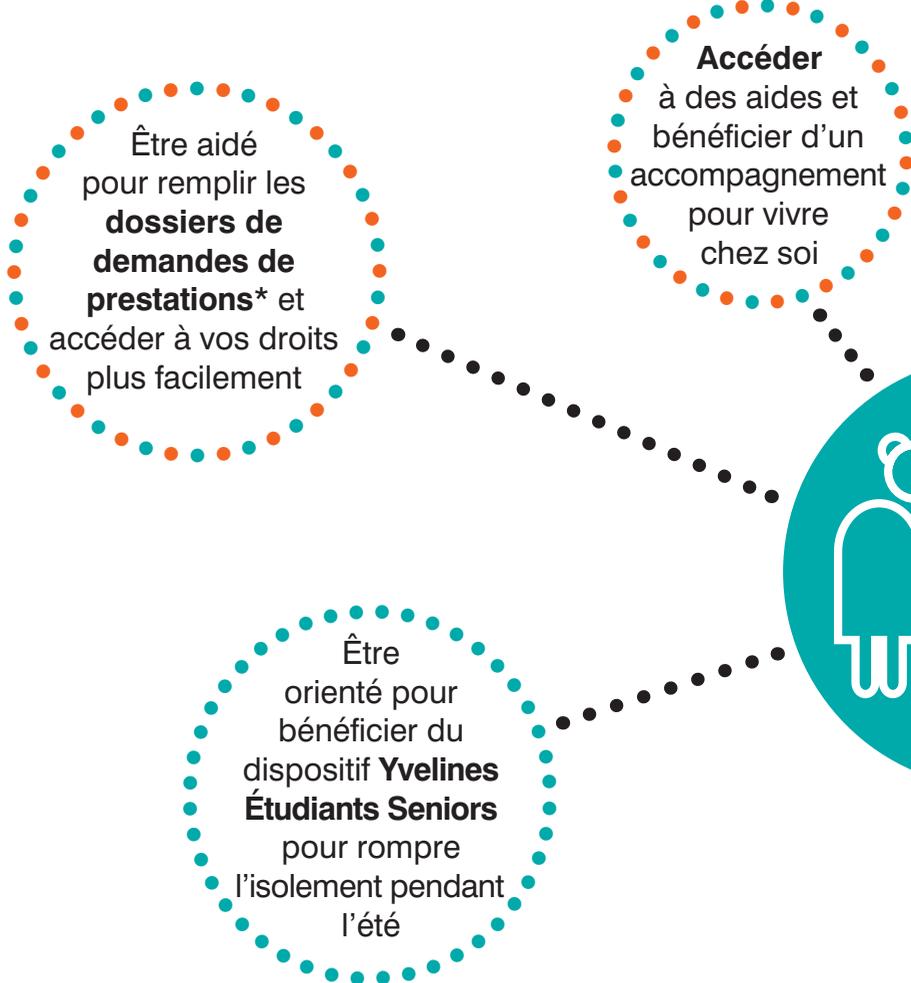
yvelines.fr



Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une mission prioritaire du Département. C'est pourquoi le Conseil départemental a créé la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), composée de 6 sites de proximité, les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT).

À quoi pouvez-vous prétendre ?

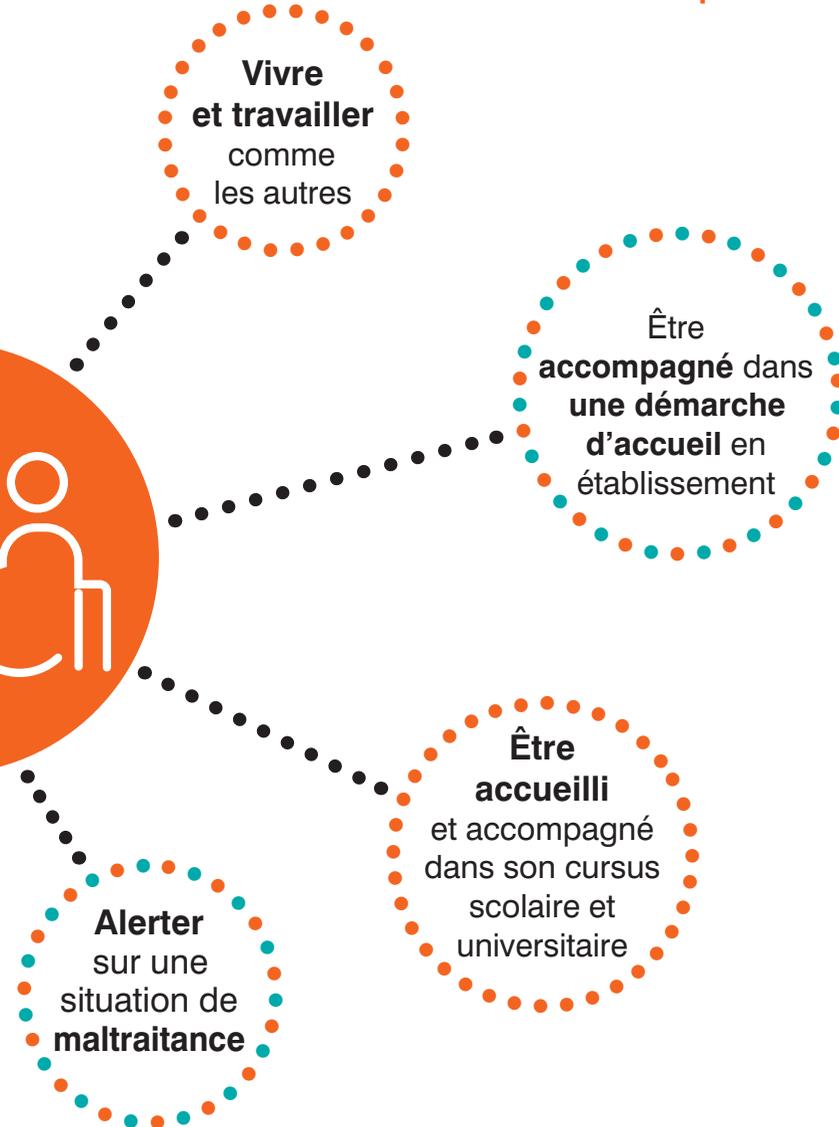
Grâce aux professionnels présents dans votre PAT, vous pourrez :



Qui est concerné ?

Les personnes âgées d'au moins 60 ans

Les enfants et adultes en situation de handicap



À qui s'adresser ?

Votre pôle autonomie territorial (PAT) est votre interlocuteur unique. Vous y serez accueillis, écoutés, informés, accompagnés, orientés et conseillés, par des **professionnels** de la perte d'autonomie et de la compensation.

* Pour plus d'informations sur les prestations, des plaquettes dédiées sont à votre disposition dans les PAT, n'hésitez pas à les demander.